

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 mars 2025.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Delphine BERNARD à Magali NEGRE Xavier MAFFRE à Anthony DURAND
Thierry GAUBERT à Cédric CARME

Secrétaire de séance: Anthony DURAND

OBJET : ECOLE SAINTE MARIE : PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide de verser à l'association Ecole Sainte Marie - Saint Joseph la somme de 900 € au titre des frais de fournitures scolaires à l'unanimité (Mr Anthony DURAND ne souhaite pas participer au vote).

Cette dépense est prévue au budget primitif 2025.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 9 avril 2025

Le secrétaire de séance : Anthony DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 10 avril 2025

Le Maire

Jérôme CROS

